



RÉSEAU CANADIEN DE LA SANTÉ MASCULINE
APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS
UNE INITIATIVE POUR LA SANTÉ MENTALE DES HOMMES

TABLE DES MATIÈRES

À propos de Movember	02
Le Réseau canadien de la santé masculine	03
Description	03
Contexte et objectifs	03
Admissibilité	04
Dépenses admissibles	05
Dépenses non admissibles	05
Exigences sur le plan des communications	06
Évaluation du rendement	06
Stratégie de mise en application des connaissances	06
Critères d'évaluation	07
Dates importantes	09
Directives pour la soumission des demandes	09
Modalités et conditions	10
Contact	12

Tous les ans, au mois de novembre, Movember fait surgir des moustaches sur des milliers de visages d'hommes du Canada et d'ailleurs. Grâce à leur « Mo », ces hommes recueillent des sommes indispensables à la santé masculine, en particulier pour la lutte au cancer de la prostate et pour la santé mentale, sensibilisant ainsi le public à ces affections.

Le 1er novembre, rasés de près, les gars s'inscrivent à Movember.com. Le reste du mois, ces mâles altruistes et généreux, qu'on appelle les Mo Bros, taillent, entretiennent et cirent leur moustache pour qu'elle figure parmi les plus belles de toutes. Appuyés par les femmes de leur vie, les Mo Sistas, les Mo Bros de Movember recueillent des fonds en recherchant des commandites pour leur moustache.

Les Mo Bros deviennent ainsi d'authentiques panneaux-réclame ambulants et parlants pendant les 30 jours du mois de novembre. Par ce qu'ils font et ce qu'ils disent, ces hommes sensibilisent leur entourage en favorisant les conversations privées et les débats publics sur le sujet souvent négligé de la santé masculine.

Par l'intermédiaire du Réseau canadien de la santé masculine, Movember Canada est actuellement à la recherche de nouvelles manières de s'attaquer aux problèmes de santé mentale masculine, d'où cet appel de propositions de projets.

Le Réseau canadien de la santé masculine est un comité consultatif au service de Movember Canada. Ses membres sont issus de disciplines variées et de diverses régions du Canada. Le comité chapeaute le processus d'octroi du financement en fonction des priorités du Réseau. Actuellement, la priorité du Réseau consiste à répondre aux besoins en santé mentale des hommes et des garçons du Canada. Les personnes et organismes qui bénéficieront du soutien du Réseau dans ce domaine devront collaborer pour trouver de nouvelles manières de faire progresser la cause de la santé mentale des hommes et des garçons au pays. On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet du Réseau canadien de la santé masculine à l'adresse <http://ca.movember.com/fr/about/health-network/>.

DESCRIPTION

En annonçant cette source de financement pour de nouveaux projets, Movember Canada fait appel aux organismes canadiens désireux d'innover et de trouver de nouvelles idées pour assurer l'atteinte des objectifs suivants :

- réduire les préjugés envers les hommes et les garçons souffrant de maladie mentale, et ce, à toutes les étapes de leur vie : enfance, adolescence, stades de l'âge adulte — le but est d'encourager les hommes et les garçons à sortir de leur mutisme et à demander l'aide de professionnels de la santé ;
- par l'entremise de campagnes dans les écoles, les collèges, les communautés et les lieux de travail, sensibiliser le public aux divers défis rencontrés par les hommes et garçons souffrant de problèmes de santé mentale ;
- concevoir et mettre en œuvre diverses méthodes d'intervention – sociale, communicationnelle, éducative, préventive – permettant d'éviter l'apparition de la maladie mentale chez les hommes et les garçons, ou à tout le moins de l'identifier à un stade précoce.

Puisant à même les fonds recueillis lors de la campagne Movember 2012, Movember Canada accordera aux partenaires retenus un financement totalisant 12 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Administrés par le Réseau canadien de la santé masculine, ces fonds représentent une chance sans précédent pour la communauté canadienne d'intervention en santé mentale d'obtenir des résultats concrets dans l'amélioration de la santé mentale des hommes et des garçons à l'échelle nationale.

Le Réseau financera chaque année au moins trois projets de grande envergure. Le budget annuel de chacun oscillera entre 500 000 \$ (minimum) et 1 000 000 \$ (maximum), pendant une période de trois ans, pour une limite de trois millions de dollars pour toute la durée d'un projet. S'il y a lieu, les dépenses prévues d'un projet pourront dépasser le million de dollars pendant une année donnée de son déroulement, mais, au total, le coût du projet ne pourra excéder trois millions sur trois ans. Par ailleurs, des bourses seront accordées à des projets plus modestes qui perpétueront l'esprit créatif qui a fait le succès de Movember. Ces initiatives de moindre envergure auront peut-être une portée plus locale que celles de plus grande envergure, mais les thèmes et idées qu'elles véhiculeront devront pouvoir être exploités à grande échelle.

La marche à suivre pour proposer un projet comporte deux étapes : 1) la production d'un avis d'intention administratif ; 2) la production d'une proposition de projet intégrale. L'objectif de Movember est de favoriser les projets collaboratifs et de partenariat entre les divers organismes et intervenants du milieu.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Movember Canada souhaite appuyer financièrement des projets d'intervention en santé mentale portant principalement sur ces éléments jugés prioritaires : lutte contre les préjugés, prévention, éducation, diagnostic des maladies à un stade précoce et intervention subséquente. Le Réseau entend investir stratégiquement dans les initiatives qui favoriseront la collaboration entre de multiples organismes et régions, et qui serviront de catalyseur pour l'innovation et l'obtention de résultats ciblés. En proposant ce financement, Movember Canada reconnaît l'immense potentiel que présente le Canada pour la conception et la mise en œuvre de projets d'intervention dans le domaine de la santé mentale masculine, tout en déplorant le problème du morcellement de l'offre.

Dans ce contexte, cet appel de propositions a comme objectif de canaliser les efforts des intervenants du milieu et de coordonner les services qui sont déjà en place dans le but d'améliorer le soutien aux hommes et aux garçons souffrant de problèmes de santé mentale.

Voici les objectifs particuliers de cette offre de financement :

1. stimuler les interventions visant à améliorer la santé mentale des hommes par la collaboration entre divers organismes à l'échelle canadienne ;
2. soutenir les groupes de chercheurs, de cliniciens, de militants et d'administrateurs qui mettent leurs talents au service de diverses initiatives interdisciplinaires et interinstitutionnelles en santé mentale ;
3. soutenir les initiatives et interventions de qualité destinées à réduire les problèmes de santé mentale chez les hommes et les garçons, sachant que les approches collaboratives engageant divers organismes sont les plus adaptées à ces problèmes ;
4. favoriser la création, le partage et la mise en application de nouvelles connaissances dans le domaine de la santé mentale masculine, dans le but d'obtenir des résultats concrets.

Les objectifs des diverses initiatives et interventions que financera le Comité seront vraisemblablement complexes. C'est pourquoi nous croyons que les efforts de collaboration interdisciplinaire seront plus efficaces qu'une série de mesures isolées sur le vaste territoire canadien.

Afin d'aider les candidats à se faire connaître aussi bien du Réseau canadien de santé masculine que d'autres candidats, nous recourons à Promoveo, la plateforme de partage des connaissances en ligne de Movember. Après avoir soumis votre avis d'intention, vous aurez l'occasion de proposer une liste de collaborateurs potentiels avec qui vous désirez être mis en contact. Vous obtiendrez de Movember le nom d'utilisateur et le mot de passe nécessaires pour accéder à la plateforme Promoveo.

ADMISSIBILITÉ

Chaque initiative ou intervention comprendra les éléments énoncés ci-dessous.

Le projet sera chapeauté par un organisme responsable et dirigé par un ou plusieurs chefs de projet. Chaque chef de projet possédera l'expérience et les compétences nécessaires à sa tâche, en assurant notamment l'administration des fonds et la mise en œuvre de la stratégie d'intervention. Le chef de projet consacra une partie substantielle de son temps de travail à la réussite du projet.

Les autres participants du projet auront prouvé par des réalisations passées qu'ils sauront travailler en collaboration avec d'autres intéressés afin de proposer des solutions originales et créatives aux divers problèmes de santé mentale qui affectent les hommes et les garçons du Canada. La contribution particulière de chacun des participants devra être clairement énoncée dans la proposition.

La mise en œuvre du projet sur une vaste partie du territoire canadien (un minimum de trois provinces et territoires) est fortement encouragée, tout comme le recours à diverses disciplines liées à la santé mentale.

Un plan d'évaluation crédible devra être produit. Idéalement, il sera déployé en collaboration avec un spécialiste possédant une vaste expérience des initiatives de ce genre (un évaluateur agréé, par exemple), pour assurer le partage des connaissances acquises dans le cadre projet ainsi que sa viabilité à long terme. Un budget suffisant devra être accordé à la mise en œuvre de ce plan d'évaluation.

Pour obtenir le soutien financier de Movember Canada, les organismes candidats doivent être un « donataire reconnu » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Tout organisme responsable d'un projet devra donc être un donataire reconnu.

Les critères suivants devront aussi être respectés :

Les participants d'un projet retenu pourront poursuivre d'autres activités en marge de celui-ci, mais ils devront s'engager à y consacrer suffisamment de temps et d'efforts pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Finalement, les initiatives et interventions en santé mentale des hommes et des garçons rendues possibles par le financement de Movember devront être utiles à l'atteinte des objectifs précis du Réseau canadien de la santé masculine :

- la fin des préjugés ;
- la sensibilisation du public aux problèmes de santé mentale des hommes et des garçons canadiens ;
- la prévention de la maladie mentale et l'intervention précoce destinée à réduire la portée de la maladie.

La demande de financement complète devra préciser lequel de ces objectifs sera visé par le projet, de même que les moyens qui seront déployés pour en favoriser l'atteinte.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Le financement de Movember couvrira les types de dépenses suivants :

- les frais d'exploitation associés aux projets favorisant une intervention collaborative, et dont les objectifs doivent différer de ceux pour lesquels les organismes reçoivent déjà du financement ;
- les frais associés à la cueillette, à la gestion et à l'intégration de données pertinentes, de même qu'à la gestion des bases de données ainsi créées ;
- les frais de réseautage à l'échelle régionale, nationale ou internationale, y compris les activités de planification, de collaboration et de partage des connaissances ;
- les salaires des assistants de recherche, des coordonnateurs, des techniciens, du personnel administratif et de tous les intervenants qui maximiseront la collaboration entre les divers membres du projet ainsi que la productivité de la recherche ;
- les frais de réseautage et de partage des connaissances entre les professionnels de la santé mentale et les bénéficiaires ciblés, à qui devront profiter concrètement les retombées de chaque projet atteignant ses objectifs.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les coûts institutionnels indirects.
- Les droits de scolarité et les frais d'adhésion à divers ordres professionnels.
- Les dépenses en immobilisations liées à la construction, à la rénovation ou à la location de bureaux, de laboratoires ou de tout autre type d'installations.
- Le financement ou les bourses octroyés par les organismes qui recevront notre soutien financier.

EXIGENCES SUR LE PLAN DES COMMUNICATIONS

Les organismes qui obtiendront un soutien financier de Movember Canada pour leur initiative sont tenus d'informer cet organisme de toutes les communications ou publications qu'ils produiront dans le cadre de cette initiative. Qui plus est, les organismes doivent adhérer aux règles régissant la présentation de la marque Movember pour obtenir la bourse leur permettant de réaliser leur projet. Cette bourse portera un nom particulier qui devra apparaître dans toutes les communications faisant la promotion du projet. Tous les organismes qui produiront une demande de bourse devront proposer un nom pour celle-ci dans leur demande. Une trousse présentant les directives relatives à la marque Movember et à l'utilisation de son logo sera remise aux organismes dont le projet sera retenu.

ÉVALUATION DU RENDEMENT

Movember et le Réseau canadien de la santé masculine s'engagent à partager les connaissances et les données acquises dans le cadre des projets d'intervention en santé mentale masculine qu'ils commanditent. Ce partage d'information, qui permet de mesurer les résultats réels des projets, fait partie intégrante de l'engagement de Movember en matière de transparence et d'imputabilité au sein de sa communauté.

Pour permettre à Movember d'honorer cet engagement, les chefs de projet devront produire pour chaque année de financement un rapport annuel, de même qu'un rapport de fin de projet après les trois années de ce dernier. Le rapport de fin de projet devra être remis au plus tard six mois après la fin de ce dernier. Les directives relatives au format du rapport annuel et du rapport de fin de projet seront transmises aux chefs de projets au début de la période de financement. Les rapports pourront ensuite être produits au fur et à mesure de l'évolution des projets.

Par ailleurs, si le Réseau canadien de la santé masculine l'exige, les chefs de projet seront tenus de participer à un processus de suivi, de réexamen et de promotion de leur projet en prenant part à des initiatives médiatiques, à des études d'évaluation, à des sondages, à des audits et à des ateliers liés à celui-ci. Toutes ces activités auront pour but de recueillir des renseignements destinés à mesurer les progrès et résultats de chaque projet.

STRATÉGIE DE MISE EN APPLICATION DES CONNAISSANCES

Chaque projet comprendra une stratégie globale de mise en application des connaissances qui permettra d'utiliser les données recueillies pour atteindre les objectifs particuliers du projet. Concrètement, ces stratégies pourront favoriser l'avancement des pratiques cliniques ou le perfectionnement des soins, ou encore l'amélioration des méthodes de sensibilisation ou de détection précoce des maladies mentales. Les bénéficiaires des connaissances acquises dans le cadre de chaque projet devront être déterminés le plus tôt possible et pris en considération dans la conception du projet, afin d'en optimiser les retombées.

Un comité d'évaluation par les pairs (dont l'expertise est reconnue à l'échelle nationale et internationale) sera mis sur pied pour évaluer les résultats de chaque projet. Ce comité sera formé spécialement pour les projets liés à cette offre de financement. Ses membres seront choisis pour leur expertise et l'étendue de leurs connaissances dans le domaine de la santé mentale des hommes et des garçons.

Chaque proposition de projet sera évaluée et notée en fonction des critères présentés ci-dessous, à l'aune des objectifs globaux poursuivis par Movember dans le cadre cette offre de financement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION**UN : Le projet cadre avec les objectifs de Movember Canada pour cette offre de financement.**

- a. Les objectifs du projet sont clairement définis.
- b. Ces objectifs correspondent à ceux de Movember Canada pour cette offre de financement.

Pointage

1. Les objectifs du projet ne correspondent aucunement aux objectifs de Movember.
2. Les objectifs du projet correspondent en partie à un des objectifs de Movember.
3. Les objectifs du projet correspondent en partie à plus d'un objectif de Movember.
4. Les objectifs du projet correspondent parfaitement à un objectif de Movember.

Les propositions qui recevront un pointage de 1 ou 2 pour ce critère d'évaluation seront rejetées, tandis que celles qui recevront un pointage de 3 ou 4 seront évaluées selon les critères énoncés ci-dessous.

DEUX : Portée et caractère novateur du projet

- a. La proposition présente une nouvelle manière de lutter contre les problèmes de santé mentale des hommes et des garçons.
- b. La proposition établit clairement que le projet portera sur un aspect déterminant de la santé mentale des hommes et des garçons.
- c. La proposition montre que le projet contribuera à élargir les connaissances existantes dans le domaine de la santé mentale des hommes et des garçons.

Pointage

1. Le projet fait appel à des méthodes bien connues et porte sur un aspect peu important de la santé mentale des hommes et des garçons.
2. Le projet fait appel à des méthodes nouvelles, mais porte sur un aspect peu important de la santé mentale des hommes et des garçons.
3. Le projet fait appel à des méthodes bien connues, mais porte sur un aspect important de la santé mentale des hommes et des garçons.
4. Le projet fait appel à des méthodes nouvelles et porte sur un aspect important de la santé mentale des hommes et des garçons.

TROIS : Proposition de projet

- a. Clarté de la description du projet.
- b. Cohérence des activités, des jalons, des échéanciers et des livrables du projet.
- c. Vraisemblance de l'atteinte des objectifs fixés, et ce, dans les délais indiqués.
- d. Pertinence de l'attribution des rôles à chaque participant et vraisemblance de l'évaluation du temps consacré au projet pour chacun d'eux.
- e. Justification des fonds demandés et pertinence des diverses dépenses prévues au budget.
- f. Planification de la collaboration et de la communication entre les divers participants du projet.
- g. Présentation détaillée de la manière dont seront gérés le projet et l'équipe concernée.

Pointage

1. Le projet ne répond pas à une ou à plusieurs des exigences énoncées ci-dessus.
2. Le projet est acceptable. Il ne présente pas de lacunes majeures en ce qui a trait aux exigences énoncées ci-dessus.
3. Le projet est solide et répond à la plupart des exigences énoncées ci-dessus.
4. Le projet est exceptionnel. Il répond parfaitement à toutes les exigences énoncées ci-dessus et il propose une utilisation optimale des ressources. (Le projet est exhaustif et réalisable.)

QUATRE : L'équipe responsable du projet

- a. L'équipe possède une expertise reconnue en santé mentale des hommes et des garçons.
- b. Elle possède les aptitudes et les compétences pour mener le projet à terme.
- c. Les membres de l'équipe seront suffisamment disponibles — leurs autres activités ne nuiront pas à la bonne marche du projet.
- d. Le chef de projet et les autres participants ont réussi les projets qu'ils ont entrepris par le passé.
- e. La portée géographique du projet est appréciable. (Les projets touchant au minimum trois provinces ou territoires seront largement favorisés.)
- f. La contribution de chacun des participants au projet est clairement définie et justifiée au regard des objectifs.

Pointage

1. Les candidats possèdent peu d'expérience et n'ont pas su démontrer leurs compétences et leur leadership dans le domaine. Proposition non convaincante.
2. Les candidats ont une feuille de route crédible, et l'expertise des uns complète celle des autres, ce qui devrait leur permettre de mener le projet à terme. Proposition convaincante.
3. Les candidats sont reconnus à l'échelle nationale dans le domaine de la santé mentale ; ils possèdent l'expertise nécessaire pour mener le projet à terme et ils se complètent bien les uns les autres. Proposition convaincante.
4. Les candidats sont des chefs de file dans le domaine et ont fait leurs preuves en matière de productivité. Ils possèdent l'expertise nécessaire pour mener le projet à terme et ont prouvé qu'ils savent collaborer et travailler en équipe. Proposition très convaincante.

DATES IMPORTANTES

Inauguration du programme	5 avril 2013
Séminaires en ligne expliquant la marche à suivre pour soumettre une proposition de projet (En anglais seulement – les séances du 19 et du 26 avril seront identiques.)	19 et 26 avril 2013
Remise de l'avis d'intention	3 mai 2013
Échéance pour la remise des propositions	31 juillet 2013
Examen par les pairs	Août et début septembre 2013
Annonce des bourses	Entre le 15 septembre et le 15 octobre 2013
Début des premiers projets	1er novembre 2013

DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES DEMANDES

Il est primordial que tous les organismes candidats désirant présenter un projet respectent les directives énoncées ci-dessous. Les propositions qui ne répondent pas à ces exigences risquent d'être rejetées.

En soumettant leur demande, les organismes candidats acceptent implicitement les modalités et conditions énoncées dans la section suivante.

L'avis d'intention et la proposition de projet intégrale doivent tous deux être soumis en ligne au moyen du système de demandes de propositions Movember, à l'adresse <https://cmhn.myreviewroom.com>. Les demandes envoyées par la poste ou par courriel seront rejetées.

Les organismes candidats se créeront un compte d'utilisateur dans le système et pourront ensuite remplir en ligne l'avis d'intention et la proposition de projet. L'avis d'intention doit résumer le projet et en présenter les grandes lignes. Les organismes candidats y présenteront aussi les participants potentiels du projet, qui recevront un accès à la plateforme Promoveo, dans le but de promouvoir la collaboration entre divers organismes partout au Canada.

La proposition de projet intégrale, quant à elle, pourra être modifiée à volonté jusqu'à la date limite de remise des demandes.

L'avis d'intention devra être soumis au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 3 mai 2013.

La proposition de projet intégrale doit pour sa part être soumise avant 17 h (heure de l'Est) le 31 juillet 2013.

Movember Canada n'est pas tenu d'évaluer les propositions de projets remises après les dates limites, mais se réserve le droit de le faire à son entière discrétion.

Toutes les questions concernant cette offre de financement doivent être adressées à Tim Murphy (tim.murphy@movember.com). Nous tâcherons de répondre aux questions des candidats dans les meilleurs délais.

1. Movember ne prétend pas s'engager à participer à quelque future action que ce soit liée à cet appel de propositions de projets, et refuse toute obligation de le faire, ce qui inclut, sans restreindre la portée de ce qui précède : a) l'acceptation ou le refus de tout candidat ; b) l'évaluation ou le refus d'évaluer de toute proposition, ainsi que l'acceptation ou le refus de toute proposition.
2. À son entière discrétion, Movember se réserve le droit d'amorcer un autre processus de sélection, de négocier avec des personnes ou des groupes n'ayant pas reçu cet appel de propositions, ou encore d'annuler entièrement son offre de financement.
3. Les candidats doivent payer eux-mêmes les dépenses encourues pour soumettre leur candidature à cet appel de propositions.
4. Dans les limites permises par la loi, Movember refuse toute responsabilité relative aux pertes, aux dépenses (incluant les frais juridiques) et aux dommages qui pourront être entraînés par ce processus d'appel de projets.
5. Outre ce qu'ils spécifient dans leur proposition de projet, les candidats doivent garantir que leur réponse à cette offre de financement et leur participation éventuelle aux projets financés par Movember ne les placent pas en conflit d'intérêt réel ou potentiel.
6. Avant de ratifier un contrat en bonne et due forme avec les candidats sélectionnés, Movember ne sera lié par aucune obligation, de nature juridique ou autre, relativement à cet appel de propositions.
7. Movember n'a nulle obligation : a) d'accepter quelque candidature que ce soit, ni à l'étape de l'avis d'intention ni à celle de la remise de la proposition de projet intégrale ; b) de signer quelque contrat que ce soit avec les candidats ; c) de motiver sa décision d'examiner ou non toute candidature, d'accepter ou de refuser en tout ou en partie toute candidature, ou d'annuler ce processus d'appel de propositions. Movember pourra aussi à son entière discrétion accepter une candidature qui ne répond pas entièrement aux exigences de cet appel de propositions.
8. Pour les besoins de ce processus de sélection, les candidats autorisent Movember à utiliser de manière non exclusive tout le contenu de leur proposition de projet : renseignements, procédés, croquis, calculs, dessins ou toute autre forme de données.
9. Chaque candidat accepte de dédommager Movember advenant une réclamation d'une tierce partie pour l'utilisation non autorisée d'information protégée par les lois sur la propriété intellectuelle et faisant partie d'une proposition de projet.
10. Si les candidats constatent la présence d'erreurs, d'omissions ou de contradictions dans le matériel fourni pour leur proposition de projet, ils doivent immédiatement en informer Movember par écrit.
11. Tous les membres de l'équipe de projet présentée dans la proposition acceptent que des renseignements personnels soient communiqués aux évaluateurs des dossiers (incluant les pairs), de même qu'au Réseau canadien de la santé masculine dans le cadre de ce processus d'appel et de ses besoins connexes.
12. Movember Canada se réserve le droit de financer des projets ayant obtenu un pointage moins élevé que d'autres à l'issue du processus d'évaluation si ces projets portent sur des domaines d'intérêt particulier répondant aux objectifs globaux de cette offre de financement.

Variations

Movember pourra modifier les exigences relatives aux candidatures décrites dans cet appel de propositions et exiger des renseignements supplémentaires de la part des candidats. Le cas échéant, les candidats devront fournir ces renseignements dans les délais raisonnables.

Les droits de Movember

Movember se réserve le droit d'effectuer une « vérification diligente » auprès des candidats. Cette vérification pourrait porter sur :

- a. l'existence et la disponibilité des ressources et compétences décrites dans la proposition de projet ;
- b. l'expérience et l'intégrité des candidats.

Movember se réserve aussi le droit, à son entière discrétion, d'abandonner l'une ou l'autre des méthodes d'évaluation décrites dans cet appel de propositions.

Fiabilité des renseignements

Comme Movember se basera sur les renseignements soumis par les candidats à toutes les étapes de cet appel de propositions de projets, les candidats s'engagent à ce que leurs renseignements ne visent pas à tromper le comité d'évaluation et à ce que le contenu de leur proposition soit complet et exact. Ainsi, les candidats garantissent qu'ils ont apporté le soin et l'expertise raisonnables à la préparation de leur proposition et que Movember pourra s'appuyer sur leurs renseignements avec confiance.

Publicité

À moins d'en obtenir le consentement préalable de Movember par écrit, les candidats ne sont pas autorisés à faire des déclarations publiques liées à leur avis d'intention, à leur proposition de projet, à leur participation éventuelle aux projets financés par Movember ni à toute négociation contractuelle avec Movember.

Identification des candidats – avis d'intention pour le financement d'un projet

Avant 17 h (heure de l'Est) le 3 mai 2013, tous les candidats doivent soumettre par l'entremise du système d'appel de propositions de Movember (<https://cmhn.myreviewroom.com>) un avis annonçant leur intention de soumettre un projet. L'avis doit indiquer le nom du projet et contenir un court texte (250 mots au maximum) résumant l'initiative ou intervention proposée. Bien que facultative, l'utilisation des médias sociaux pour présenter le projet peut se révéler utile. On pourrait par exemple choisir de concevoir une vidéo de deux minutes présentant le projet et diffuser celle-ci dans YouTube.

L'avis devra également présenter la liste des participants du projet, de même que l'expertise de chacun. (Veuillez prendre note toutefois que la liste définitive des participants n'est pas requise à ce stade — la composition de l'équipe pourra être modifiée en cours de route. Movember se réserve par ailleurs le droit de suggérer des collaborateurs potentiels pendant l'examen des propositions de projet.) Tous les candidats qui déposent un avis d'intention avant la date limite sont admissibles au dépôt d'une proposition de projet complète jusqu'au 31 juillet 2013.

Proposition de projet intégrale – à remettre au plus tard 17 h (heure de l'Est) le 31 juillet 2013

Au plus tard le 31 juillet 2013, tous les organismes candidats remettront un document présentant en détail leur projet, auquel ils joindront les documents connexes nécessaires.

- a. La proposition de projet, un document ne dépassant pas 25 pages, excluant la table des matières, les références bibliographiques, les lettres de recommandation et les lettres d'intention de collaboration. La proposition doit présenter clairement chacun des éléments suivants :
- La justification du projet, son originalité et son caractère novateur.
 - L'approche préconisée.
 - La portée et les résultats potentiels du projet soumis, ainsi que ses participants.
 - Le budget du projet et ce qui le justifie, documents à l'appui. On exige aussi des documents faisant état des ressources déployées actuellement (infrastructures/financement), et exposant la manière dont les nouvelles sommes demandées viendront compléter ces ressources.
 - Lettres de recommandation. On exige un minimum de deux lettres de recommandation signées pour tous les organismes soumettant un projet. Si la personne qui produit la lettre participe au projet, sa contribution propre doit être clairement définie.
 - Lettres d'intention de collaboration. Tous les participants du projet doivent confirmer par écrit leur intention d'y prendre part.
 - Signatures requises. La signature des personnes et organismes qui recevront et administreront les fonds est aussi nécessaire.
- b. Afin d'être admissibles, les propositions de projet doivent se conformer aux exigences de format et de contenu suivantes.
- Elles doivent préférablement être présentées en format PDF ou Microsoft Word.
 - Elles doivent contenir une table des matières (ne dépassant pas une page).
 - Le format de papier doit être de 8 1/2 x 11" (21,2 cm x 27,5 cm).
 - La police de caractère doit être Arial (régulière), d'une taille minimale de 11 points.
 - Le texte doit être à interligne simple.
 - Les marges de chaque côté de la page doivent être d'une largeur de 1" (2,54 cm)
 - Chaque page doit comporter un en-tête présentant à gauche le nom du chef de projet, et à droite le numéro de page.

CONTACT

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de cette offre de financement, veuillez communiquer avec M. Tim Murphy par courriel : tim.murphy@movember.com.